

Appel à Projets 2013

Soutien aux programmes de recherche internationaux

L'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS (INSHS-CNRS) et le Groupement d'Intérêt Scientifique Réseau National des Maisons des Sciences de l'Homme (GIS RNMSH) s'associent pour lancer un Appel à Projets de Soutien aux programmes de recherche internationaux.

Objectif de l'appel à projets

Fondé sur ses cinq « I » (Identité scientifique des MSH, Interdisciplinarité des programmes de recherche, Internationalisation, Relations Interinstitutionnelles, Inscription territoriale), le Réseau National des MSH a décidé de lancer, en 2011, un premier appel à projets avec pour objectif de renforcer la structuration, l'animation et la visibilité des recherches en SHS sur le territoire et à l'international. En effet, les activités structurantes menées par les Maisons des sciences de l'homme sont propres à renforcer la dynamique interdisciplinaire et d'ouverture internationale aujourd'hui déjà à l'œuvre au sein du Réseau grâce à des collaborations inter-MSH. Ces activités bénéficient des synergies existantes pour développer des partenariats internationaux et accroître la participation des sciences humaines et sociales françaises à l'espace européen de la recherche. Dans le contexte actuel, le rôle du réseau des MSH, dont le maillage national est stabilisé, doit s'affirmer au service de cette structuration de la recherche en SHS, tout en développant, au plan interinstitutionnel, la coopération entre les universités et les établissements scientifiques.

Il s'agit plus précisément de mutualiser des moyens, des outils mais aussi des efforts de recherche dans différents domaines, où la compétence des équipes de recherche associées aux différentes MSH s'est affirmée.

L'appel à projets 2013

L'appel à projets 2013 présente une dimension particulière. En effet, il vise à mettre en valeur le volet international des MSH, afin de développer des collaborations avec des institutions étrangères avec lesquelles les MSH ont déjà entretenu des rapports ou non. Le projet présenté devra donc nécessairement impliquer au moins deux MSH et un partenaire étranger (joindre au dossier une lettre d'intention de collaboration de ce dernier).

Comme l'an passé, aucune thématique prioritaire n'est dégagée ; ces projets pourront être novateurs au sein du Réseau ou être proposés dans le cadre des axes thématiques existants de facto depuis 2007. Deux types de projets seront éligibles : (1) opérations de recherche ayant vocation à devenir un projet ANR bilatéral, trilatéral ou européen (Horizon 2020) ou tout autre forme de financement à l'international, (2) réseau thématique ayant vocation à se développer à l'international (par exemple, projet type COST).

Ces projets doivent être considérés comme une première étape dans l'élaboration d'un dossier qui sera ensuite soumis à d'autres instances. En participant à un projet financé par le GIS Réseau National des MSH, la MSH coordinatrice s'engage à déposer un programme type ANR, FP7 ou actions COST dans les deux ans qui suivent le début du projet. Le Réseau National des MSH se réserve le

droit de ne pas soutenir de futurs projets portés par la même MSH en cas de non-respect de cette clause.

Financement

Le budget alloué à cet appel à projets 2013 est de 50 000 euros.

La répartition des crédits se fera de la façon suivante :

- 5 programmes de recherche soutenus à hauteur de 10 000 euros chacun. Ces projets seront financés pour la période suivante : **janvier 2014- Septembre 2015**

Critères d'éligibilité

Le dossier de candidature :

- comprendra une partie identification, un argumentaire justifiant la demande, un projet scientifique et le budget global du projet correspondant ;
- devra être porté par une des vingt-deux MSH du GIS, sous la responsabilité scientifique d'un chercheur ou enseignant-chercheur statutaire ;
- devra associer au moins 2 MSH sur le territoire (coordinateur inclus);
- devra associer au moins un partenaire étranger (lettre d'intention de collaboration exigée avec un visa du Directeur ou du Président de la structure étrangère) ;
- dans le cas où plusieurs demandes émanent d'une même MSH, un classement par ordre de priorité devra être établi par la MSH en question ;
- devra être déposé au plus tard le **lundi 15 septembre 2013, 13h00**.

Les dossiers ne répondant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas évalués.

Informations complémentaires

Dans la présentation de votre projet, notamment dans la partie « argumentaire », le conseil scientifique et le comité de direction apprécieront particulièrement les précisions apportées aux deux questions suivantes :

- quelle sera la plus-value pour le projet d'être soutenu par le Réseau National des MSH ?
- quelle sera, selon vous, la plus-value pour le Réseau National des MSH de soutenir votre projet ?

Il sera également apprécié que l'un des partenaires étrangers soit une structure interdisciplinaire comparable à une MSH (un « Humanities center » par exemple) et/ou que le projet implique un IEA français ou étranger.

Le porteur d'un projet soutenu devra fournir un rapport final dans un délai de 3 mois à l'issue du projet. Le rapport sera rédigé selon un modèle prédéfini de quelques pages qui lui sera envoyé. Un 1er versement de 60% du montant alloué est versé au démarrage du projet. Les 40% restant seront

versés après réception du rapport final comprenant un exemplaire du dossier déposé à l'ANR, à l'ERC ou à l'ESF.

Calendrier et modalités de sélection

- Ouverture de l'appel à projets : **26 avril 2013**

- Dépôt des projets en version électronique via le site Web du Réseau (<http://www.msh-reseau.fr/>) :
15 septembre 2013, 13h00

- Publication des résultats : **décembre 2013**

Les soumissions se feront uniquement par voie électronique à l'adresse www.msh-reseau.fr à l'aide du formulaire de candidature disponible sous format word à la même adresse.

Les dossiers éligibles seront évalués sur la base des objectifs fixés par le GIS Réseau national des MSH et sur la base de leur qualité scientifique par le Conseil scientifique du GIS. Celui-ci se réserve le droit de faire appel à des experts extérieurs en fonction de la thématique proposée.

Sur avis et classement du Conseil Scientifique, le Comité Directeur décidera des projets qui seront financés pour 2014-2015.

Contact

Pour toute précision ou information complémentaire :

Nélia Roulot, Secrétaire Générale de la MSH de Dijon,

Coordination des appels à projets du GIS Réseau national des MSH

nelia.roulot@u-bourgogne.fr ; Tél. : +33 3 80 39 52 51